

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 361 Personnel indigène.

n° 361

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 mai 1943

Numéro JO

n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro

15 mai 1943

### TEXTE INTÉGRAL

Les nommés ABD1LLAHI WAIS et YOUSSEUF HOUSSEIN, boys au Gouvernement, sont licenciés de leur emploi à compter du 20 Mars 1943 pour mauvaise manière de servir. Les nommés MAHMOUTH AHMED et MAHMOUTH DJAMA sont engagés en qua lité de boys au Gouvernement à compter du 20 avril 1943 au salaire mensuel de 400 francs. Le nommé HASSEN HOUSSEIN est engagé comme boy au Gouvernement à compter du 5 Avril 1943 au salaire mensuel de 400 francs. Le nommé ISSA DJAMA est engagé comme marmiton au Gouvernement au salaire mensuel de 300 francs à compter du 1er Avril 1943. Le traitement de DJAMA ABDI est porté à 400 frs à partir du 1er Mai 1943.